



Rupture conventionnelle à l'initiative du salarié

Par **evaz**, le **12/10/2008** à **10:31**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation difficile avec mon employeur, qui réorganise mon service. Mon poste va devenir moins intéressant : je vais être employée à des tâches beaucoup moins intéressantes, et avec moins de responsabilités que maintenant. Le reste de mon service va être employé à d'autres endroits dans le groupe et je vais me retrouver à travailler seule alors que je travaille actuellement en équipe, etc..

J'ai signifié à mon employeur mon désaccord et, surtout, mon besoin de clarifier tout ça, notamment qu'il officialise ces changements.

Il ne compte pas le faire. Et depuis, il exerce un genre de pression sur le service (à l'aide de petites phrases blessantes sur nos compétences, de convocations impromptues à venir le voir dans son bureau, etc...).

Ayant des soucis de santé, je ne supporte pas cette ambiance, et je la trouve pour le moins stérile.

Du coup, j'aimerais partir au plus vite (et les emplois dans mon secteur sont peu nombreux).

J'envisageais de proposer à mon employeur une rupture conventionnelle (nouvelle procédure rupture à l'amiable).

MAIS je ne suis pas certaine d'obtenir son accord.

D'où ma question : savez-vous ce qu'il advient quand un salarié propose une rupture de son contrat et que l'employeur refuse ?

L'employeur sait alors que son salarié veut partir. Est-ce qu'il peut exiger une démission (qui est hors de question pour moi) ?

Y a-t-il une façon qui vous paraît la meilleure et la moins "risquée" pour un salarié de "mettre sur le tapis" la rupture conventionnelle ?

Je vous avoue que j'aimerais beaucoup obtenir des réponses à ces questions car je me sens, pour le moment, coincée dans une situation où le dialogue semble impossible avec mon employeur... et je ne vois pas d'autre solution pour moi que celle de partir...

Merci à tous !